

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 76

Demande présentée le : 16 juin 2023
Par : monsieur RAULET Gérard
sis : 16 rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS (78)
Au bénéfice de : lui-même
Adresse :
Surface occupée : une place de stationnement

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux de réfection de sa cour intérieure ;

ARRETE

Article 1 : La société « Daniel MOQUET » est autorisée à occuper le domaine public sur une place de stationnement devant le numéro 16 rue de l'Hôtel de Ville à JUZIERS du :

21 au 28 juin 2023 de 08 à 17 heures 00

Article 2. Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Interdiction de stationnement à proximité
- Neutralisation de la place de stationnement avec des barrières
- Circulation des piétons interdite, traversée obligatoire

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressée.

A JUZIERS, le 21 juin 2023

Le maire, Ketty VARIN

